



**PLAN NATIONAL DE FORMATION 2020**  
**La DGALN vous propose l'action de formation n° 20-295**

**MAITRISER LE REGIME JURIDIQUE  
DU CONVENTIONNEMENT A L'APL**

**Pour vous inscrire : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr> et cliquez sur « rechercher et s'inscrire »  
Aide sur l'inscription en ligne [ici](#)**

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet :  
<http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH :  
<http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

**QUAND ?**

**5 juin 2020**

Date limite d'inscription  
05 mai 2020 (auprès du CVRH)

**OÙ ?**

**CVRH de PARIS**

2, rue Alfred Fouillée  
75013 PARIS

**vos contacts à la DGALN**

maîtrise d'ouvrage : DHUP/LO2  
chef(fe)s de projet : Pauline DUMIGRON  
Tél. : 01 40 81 94 36  
[pauline.dumigron@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pauline.dumigron@developpement-durable.gouv.fr)  
Sylvie BIDARD  
Tél. : 01 40 81 97 24  
[sylvie.bidard@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sylvie.bidard@developpement-durable.gouv.fr)

DGALN- Sous-direction de la performance  
Rémy BLANES – Responsable du pôle national de formation  
Marie-France GARCINI – Cheffe de projet formation

**vos contacts au CVRH**

chef(fe) de projet : Régine MAURICE  
Tél. : 01 44 06 16 62  
[regine.maurice@developpement-durable.gouv.fr](mailto:regine.maurice@developpement-durable.gouv.fr)

**Pour vous inscrire :**  
[http://oups-cmvrh.appli.i2/index.php?id\\_session=17255](http://oups-cmvrh.appli.i2/index.php?id_session=17255)

Bulletins à transmettre à l'adresse suivante :  
[inscription-formation-ifdc.cvrh-paris@developpement-durable.gouv.fr](mailto:inscription-formation-ifdc.cvrh-paris@developpement-durable.gouv.fr)

**les objectifs de la formation**

Cette action de formation doit permettre aux agents chargés du conventionnement APL au sein des services habitat, de maîtriser les aspects juridiques de ce domaine complexe et en constante évolution, et de perpétuer les « bonnes pratiques » .

A l'issue de la journée les stagiaires devront être en mesure de :

- comprendre la raison d'être du conventionnement et les engagements qu'il implique ;
- connaître les principaux éléments figurant dans les conventions APL ;
- savoir où chercher les réponses aux questions les plus courantes portant sur les rapports locatifs dans le parc social posées par les bailleurs et les locataires.

**le public concerné – les pré-requis**

Responsables en prise de poste habitat et agents des services habitat chargés du conventionnement APL.

Nombre de stagiaires minimum : 10 maximum : 15

Le choix des stagiaires sera fait conjointement par le CVRH et la maîtrise d'ouvrage DGALN.

Agents en poste depuis au moins 6 mois et maîtrisant le vocabulaire du logement social

## **PROGRAMME DE LA FORMATION**

### **Intervenants :**

Pauline DUMIGRON, Sylvie BIDARD, bureau des rapports locatifs. DHUP / Sous-direction de la législation de l'habitat et des organismes constructeurs (LO).

### **Programme :**

- Définition, enjeux et fonctionnement du conventionnement à l' APL ;
- Cadre juridique ;
- Vie des conventions ;
- Occupation sociale des logements ;
- Loyers ;
- Spécificité des foyers et résidences sociales ;
- Évolutions législatives et réglementaires récentes